



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Procès-verbal de la séance du jeudi 10 juin 2010 à 18h45**

**à la salle communale à 1173 Féchy**

**Présidence :** M. Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens et Président du Conseil intercommunal ARASMA

**Présences :** Selon la liste des présences annexée (annexe 1)

M. Jean-Jacques Mercier ouvre cette séance et souhaite la très cordiale bienvenue à Féchy.

M. Mercier excuse M. Georges Zünd, Préfet du district de Morges, M. Pierre Gigon, vice-président du Comité de direction ARASMA ainsi que les communes d'Aubonne, Buchillon, Echichens, Etoy, Longirod, Marchissy, Monnaz, St-Prex, Tolochenaz et Vaux-sur-Morges.

M. Mercier demande aux membres du Conseil intercommunal ARASMA s'il y a une modification à apporter à l'ordre du jour ou si nous pouvons le suivre tel que présenté.

Le Conseil intercommunal ARASMA accepte l'ordre du jour proposé à l'unanimité sans abstention et sans avis contraire. Il sera donc suivi tel que présenté, à savoir :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMA.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009.
4. Communes de Longirod, Marchissy, Saint-George : démissions à accepter.
5. Financement des institutions privées, report en attendant les 22 communes de Cossonay, communication.
6. Approbation des comptes 2009 ARASMA.
7. Approbation du rapport d'activités 2009.
8. Préavis relatif aux demandes d'extension des structures d'accueil Pomme Cannelle à Lavigny et les Guifettes à Préverenges.
9. Pétition tarifs AJEMA : réponse aux pétitionnaires.
10. Communications du Comité de direction ARASMA.
11. Prestation du logiciel KIBE.
12. Divers et prochaine séance.

### **1. Liste des présences**

M. Mercier rappelle aux membres du Conseil intercommunal ARASMA de bien vouloir signer la liste de présences au cas où cela n'aurait pas encore été fait.

### **2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMA**

M. Mercier demande s'il y a des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMA à assermenter. Se présente à la table Mme Françoise Wutrich, Municipale à Aclens. M. Mercier prie l'assemblée de se lever et lit la prestation de serment. Mme Wutrich le promet.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009**

M. Mercier rappelle que toutes les communes ont reçu ce procès-verbal et demande s'il y a des remarques, des adjonctions ou des suppressions. Ce n'est pas le cas et il profite de cette opportunité pour nommer deux scrutateurs en la personne de M. Andreas Meyer, Municipal à Féchy et de Mme Maria-Pia Dubey, Municipale à Vufflens-le-Château, qui acceptent cette nomination.

M. Mercier soumet donc au vote le procès-verbal de notre assemblée du jeudi 8 octobre 2009 à Apples. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention et sans avis contraire.

M. Mercier relève que nous avons eu la tristesse de perdre l'une de nos membres du Conseil intercommunal ARASMA, à savoir Mme Catherine Ségalat, Municipale et représentante de la Commune de Vaux-sur-Morges.

Il adresse également une pensée émue à tous ceux qui ont perdu un être cher. Il prie l'assemblée de bien vouloir se lever et respecter un instant de silence.

### **4. Communes de Longirod, Marchissy, Saint-George : démissions à accepter**

M. Mercier nous informe que les communes de Longirod, Marchissy et Saint-George ont présenté leurs démissions puisqu'elles doivent se rattacher à la Région RAS de Nyon, en fonction de nouveaux découpages des régions d'actions sociales.

Le Conseil intercommunal doit formellement accepter leurs démissions. Il soumet la démission de ces trois communes au Conseil intercommunal ARASMA qui l'adopte à l'unanimité, sans abstention et sans avis contraire.

### **5. Financement des institutions privées, report en attendant les 22 communes de Cossonay, communication**

M. Mercier passe la parole à Mme Gisèle Burnet qui nous donne des informations complémentaires par rapport à la note qui a été rédigée et adoptée par le Comité de direction ARASMA. Mme Burnet précise que 22 Communes de l'ancien district de Cossonay devront rejoindre l'ARASMA qui deviendra l'ARASMAC. Le Comité de direction ARASMA a réfléchi et a décidé de proposer au Conseil intercommunal ARASMA que les 22 Communes du district de Cossonay nous rejoignent avant d'élaborer un préavis pour le financement des institutions privées.

## **6. Approbation des comptes 2009 ARASMA**

M. Mercier passe la parole à M. Daniel Vouillamoz qui nous donne quelques explications. Il passe rapidement sur les différents chapitres qui sont composés du :

- 71000 - *Revenu d'Insertion (RI)*
- 71002 - *Placement Familial à la Journée*
- 71006 - *Agences d'Assurances Sociales*
- 71007 - *Réseau AJEMA*

Le point fort était l'achat du logiciel KIBE qui a été financé par une réserve dans le chapitre 71007 Réseau AJEMA.

M. Mercier demande s'il y a des questions. M. Patrick Guex, Municipal à Allaman, a pris connaissance de la lettre du 25 mai 2010, informant que cette commune recevra un remboursement des prestations. Il demande pourquoi y-a-t'il une différence entre le chiffre 2009 estimé par Mme Gabriela Chaves et le chiffre réel. M. Vouillamoz précise que l'Accueil Familial de Jour a fonctionné uniquement sur quatre mois et demi alors que l'estimation a été faite sur l'ensemble de l'année. Il précise également que le Comité de direction ARASMA a décidé de rembourser les montants aux communes qui avaient trop versé de participations en 2009.

Toutefois, si nous avons fait la mise en place de la caisse centrale de l'Accueil Familial de Jour sur douze mois, nous serions très proches de l'évaluation établie par Mme Chaves mais celle-ci est fortement diminuée puisque la caisse centrale n'a fonctionné que sur quatre mois et demi.

M. Vouillamoz précise également que l'Accueil Familial à la Journée a enregistré une recrudescence de demandes.

M. Mercier remercie M. Vouillamoz pour ces explications.

M. Adrien Ferroli, Municipal à Bremblens, demande ce qu'il en est des participations des entreprises qui, selon les comptes, représentent un montant de CHF 8'000.-.

M. Vouillamoz précise qu'il y a beaucoup de travail et que l'accent a surtout été mis sur la mise en place du démarrage des travaux et que le contact avec les entreprises n'a pas été la principale priorité du Réseau AJEMA.

Il relève toutefois avec plaisir que deux entreprises font parties du Réseau AJEMA, à savoir le Credit Suisse et l'Institution de Lavigny.

M. François Simon, Municipal à Ballens, demande s'il est possible d'obtenir une liste des enfants par commune qui sont gardés dans le Réseau AJEMA.

M. Vouillamoz précise que techniquement cela est possible. En revanche, il reste le problème de la protection des données. M. Laurent Favre, Municipal à Reverolle, est d'avis que nous pourrions nous contenter d'avoir le nombre d'heures de garde par commune.

Mme Michèle Decollogny, Municipale à Apples, ne comprend pas pourquoi nous désirons obtenir de telles listes surtout pour des communes d'une relative grande importance.

M. Ferroli demande si cela est possible d'obtenir une liste des mamans de jour par commune.

M. Vouillamoz répond que l'on pourrait éditer une liste des mamans par commune. Toutefois, il attire notre attention sur le fait que les Accueilantes en Milieu Familial changent fréquemment de taux d'activité, qu'il y a des malades, des arrêts d'activités et de nouvelles mamans de jour.

La liste des mamans de jour qu'il serait possible d'éditer ne serait représentative de la situation qu'à un moment bien donné.

Il faut aussi savoir que cette mise à jour se fait dans le système KIBE, mais qu'il est difficile de le reporter sur le site internet du Réseau AJEMA.

M. Mercier demande s'il y a encore des questions, ce qui n'est pas le cas, et passe donc la parole à Mme Catherine Pouly, rapporteuse de la Commission de gestion, qui nous donne lecture du rapport (voir annexe 2). M. Mercier ouvre encore la discussion sur les comptes et le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'étant pas demandée, il propose de procéder aux votations par chapitre.

#### 71000 - Revenu d'Insertion RI

M. Mercier rappelle que ce chapitre concerne les 47 Communes. Il demande donc aux membres présents de bien vouloir lever la main pour accepter ce chapitre comptable. Celui-ci est accepté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

Il passe ensuite au chapitre :

#### 71002 - Placement Familial à la Journée

Il rappelle que seules les 41 Communes partenaires du Réseau AJEMA peuvent l'accepter ou le refuser. Il demande aux membres du Conseil intercommunal ARASMA des 41 Communes de bien vouloir accepter ce chapitre qui est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention

M. Mercier passe au chapitre :

#### 71006 - Agences d'Assurances Sociales

Il précise que se sont les 47 Communes qui doivent adopter ce chapitre. Il demande au Conseil intercommunal ARASMA d'accepter les comptes, ce qui est fait dans l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

Il passe ensuite au chapitre:

#### 71007 - Réseau AJEMA

Il précise que se sont à nouveaux les 41 Communes du Réseau AJEMA qui peuvent l'approuver. Le Conseil intercommunal approuve ces comptes à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

Il soumet encore le rapport de la Commission de gestion qui est adopté à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Mercier ayant terminé le vote des comptes, il remercie M. Vouillamoz, directeur du CSR Morges-Aubonne, Mme Pouly, rapporteuse de la Commission de gestion ainsi que les membres de la dite commission.

## **7. Approbation du rapport d'activités 2009**

M. Mercier demande si Mme Burnet a un commentaire à apporter, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil intercommunal ARASMA accepte le rapport d'activité 2009 tel que présenté à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

## **8. Préavis relatif aux demandes d'extension des structures d'accueil Pomme Cannelle à Lavigny et les Guifettes à Préverenges**

M. Mercier passe la parole à Mme Burnet qui précise qu'il s'agit d'un développement normal des structures d'accueil, puisque nous avons à ce jour plus de 600 enfants en liste d'attente.

M. Mercier donne ensuite la parole à Mme Agassiz qui donne lecture du rapport de la Commission des finances (voir annexe 3).

M. Mercier ouvre la discussion et il n'y a pas de questions soulevées. M. Mercier passe donc au vote et demande au Conseil intercommunal ARASMA d'approuver les conclusions de préavis qui sont acceptées à l'unanimité, sans opposition et sans abstention.

## **9. Pétition tarifs AJEMA : réponse aux pétitionnaires**

Une réponse émanant du Conseil intercommunal ARASMA a été adressée aux pétitionnaires.

M. Mercier précise que cette lettre avait été jointe à la convocation de ce jour. Il souligne qu'il n'y a pas de décision à prendre à ce sujet.

## **10 . Communications du Comité de direction ARASMA**

Une communication de perspective 2010 pour l'Accueil Familial de Jour a été adoptée par le Comité de direction ARASMA (voir annexe 4). Mme Burnet nous donne lecture de cette communication qui relève en particulier de l'augmentation des demandes d'Accueil en Milieu Familial.

Il faut également préciser que les parents assument près de la moitié des charges alors que leur participation était arrêtée normalement à 40%.

Il y aura donc lieu d'entreprendre une réflexion pour savoir s'il n'est pas nécessaire de réadapter notre politique tarifaire. Mme Burnet précise que les personnes intéressées à faire partie du groupe de travail « politique tarifaire » peuvent s'inscrire auprès du secrétaire qui a une liste à disposition.

Mme Decollogny souhaite que la participation des communes qui est fixée à 49% soit inchangée.

M. Vouillamoz précise que les parents devraient payer globalement le 40% mais qu'en aucun cas le groupe de travail « politique tarifaire » ne modifiera le taux de la participation des communes.

Il souligne qu'actuellement les parents paient environ le 59% des charges pour l'accueil familial de jour. Les membres du Conseil intercommunal ARASMA sont donc encouragés à faire partie de ce groupe de travail qui devra plancher sur cette politique tarifaire et dont les travaux devraient commencer cet automne.

La deuxième communication que Mme Burnet voudrait nous donner ce soir concerne le problème de l'Accueil parascolaire et de la politique Harmos.

Elle souligne que les Municipaux du social détiennent souvent la double casquette, sociale et scolaire.

L'idée du Comité de direction ARASMA est de proposer d'avoir une réflexion commune entre les Associations scolaires et le Réseau AJEMA pour définir « qui fera quoi ».

Une première séance s'est tenue avec les présidents des Associations intercommunales scolaires de la région Morges-Aubonne où un inventaire a été fait de ce qui existait. Il s'agit maintenant de réaliser peut-être une étude commune et c'est la raison pour laquelle, suite à cette séance, une lettre a été envoyée aux Associations scolaires.

Les Associations scolaires devront nous communiquer si elles acceptent de participer à une réflexion ou une analyse commune. Pour ce qui est des frais qu'engendrait cette réflexion, ils pourraient être financés par le budget de l'ARASMA.

Le but est d'éviter des surcoûts aux communes et au Réseau AJEMA, car il faut savoir en fait, que se sont les mêmes enfants et les mêmes communes qui sont concernés.

## **11. Prestation du logiciel KIBE**

M. Mercier passe la parole à Mme Geneviève Fournier qui nous montre toutes les possibilités qu'offre le logiciel KIBE. M. Mercier remercie Mme Fournier pour sa présentation et le Conseil intercommunal ARASMA la remercie par acclamations pour cette démonstration.

## **12. Divers et prochaine séance**

M. Sébastien Freymond, Municipal à Bussy-Chardonney, a lu dans la presse que les mamans de jour s'étaient constituées en association. Il demande si c'est un partenaire avec lequel le Réseau AJEMA va discuter.

Mme Burnet précise que l'association pourrait être un partenaire pour discuter par rapport à des problèmes que rencontreraient les mamans de jour. Il faut souligner que ce n'est pas une association de personnel.

M. Michel Maillefer, Syndic de Vuillerens, précise que l'une des ressortissantes de son village a demandé une place au Réseau AJEMA et que celle-ci lui a été refusée. Dès lors, elle a demandé s'il y avait possibilité de placer son enfant à Cossonay et cette place a également été refusée. M. Maillefer aimerait savoir qui décide d'un placement hors du réseau.

Mme Fournier précise que des contrôles sont fait par le Réseau AJEMA; mais, que c'est le réseau d'accueil, en particulier dans le cadre qui nous préoccupe, de Cossonay qui a refusé cet enfant par faute de place.

M. Favre demande combien d'enfants seront accueillis dans notre Réseau. Il est précisé que 50 enfants sont accueillis hors de notre région dans le Réseau AJEMA. Cela provient en particulier de la structure d'Accueil de Colombier-sur-Morges qui avait les relations privilégiées avec les communes du haut du district de Morges.

La parole n'étant plus demandée, M. Mercier précise que la prochaine séance aura lieu le :

**7 octobre 2010 à 18h45**  
**à la salle du Vieux-Moulin à St-Prex**

M. Mercier nous prie d'ores et déjà de l'excuser pour cette séance du 7 octobre 2010 qui sera être présidée par M. José-Manuel Fernandez, Vice-président et Municipal à Etoy.

M. Mercier tient encore à remercier M. Andreas Meyer, Municipal à Féchy, pour l'accueil qui nous a été réservé à Féchy pour la verrée qui va suivre.

M. Mercier clôt cette assemblée à 21h15.

Adopté par le Conseil intercommunal ARASMA dans sa séance du 7 octobre 2010.

Le président

Le secrétaire

J.-J. Mercier

B. Rochat

Morges, le 21 juin 2010 - BR/sby